

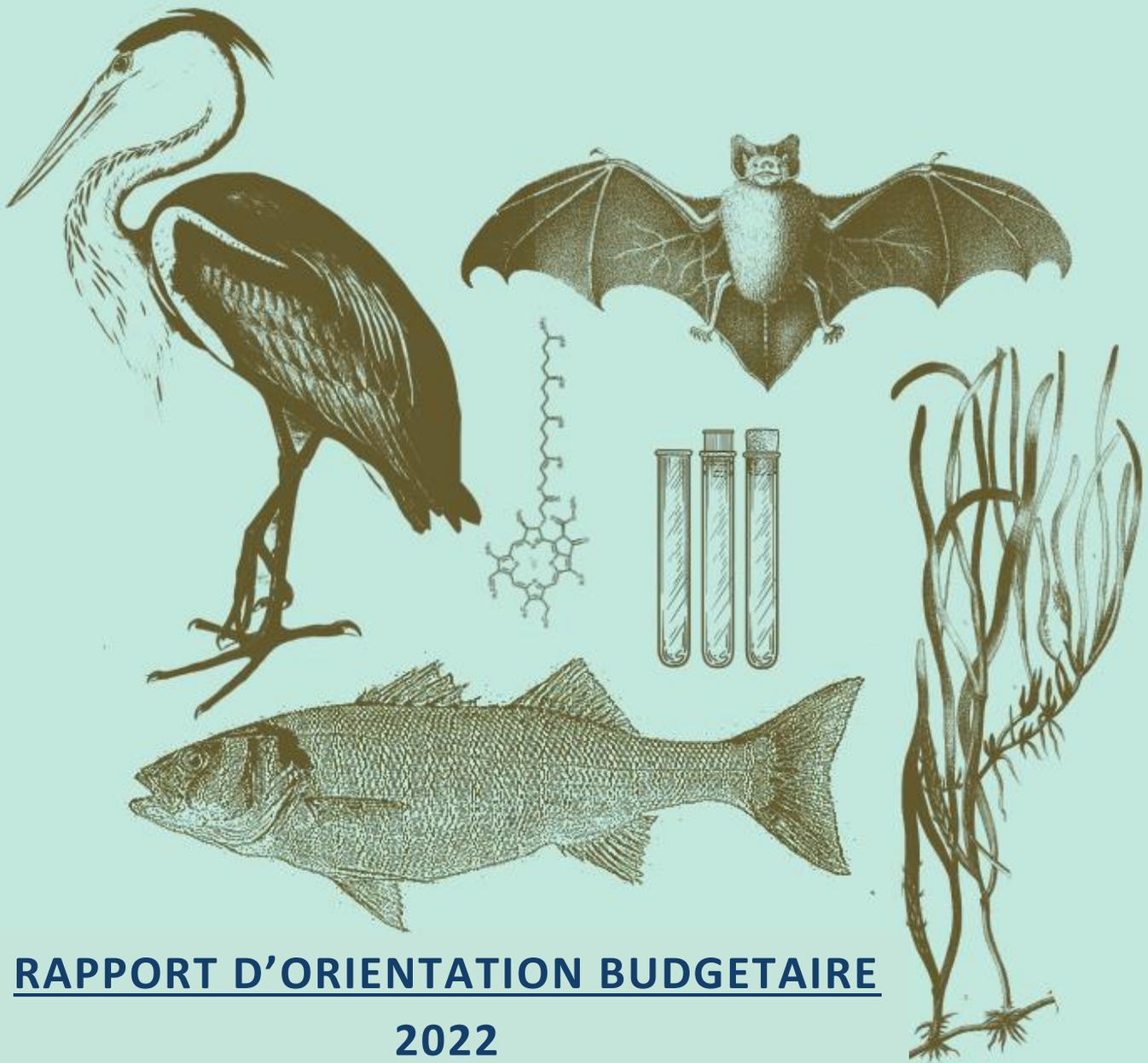
Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-251101705-20211119-RIVAGE_013_2021-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2022



Syndicat mixte RIVAGE Sables-Leucate

Siège social et administratif : Hôtel de Ville de Leucate

34, rue du DR Sidras - 11370 Leucate

Tel : 04 48 13 01 10

Mail : rivage@mairie-leucate.fr

Contenu

1. INTRODUCTION	2
2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE	2
2.1 Statuts actuels	2
2.2 Evolution des statuts en lien avec la GEMAPI	11
2.3 Personnel.....	11
3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021	11
3.1 CADRE GENERAL.....	11
3.2 FONCTIONNEMENT	15
3.3 INVESTISSEMENT.....	16
4. PERSPECTIVES.....	16
4.1 Dans le cadre des statuts actuels	16
4.2 En cas de modification statutaire.....	18
5. STRUCTURATION DE LA DETTE.....	18
6. ANNEXE	19

1. INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, au même article L.2312-1 du CGCT :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le maire ou le président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Les orientations pour le budget primitif 2022 de RIVAGE s'inscrivent dans le cadre des missions statutaires du syndicat.

2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1 STATUTS ACTUELS

Le syndicat RIVAGE, créé en 2004, rassemble les 9 communes du bassin versant de l'étang et fait coopérer les élus venant de l'Aude (Caves, Fitou, Leucate et Treilles) et des Pyrénées-Orientales (Salses-le-Château, Le Barcarès, Opoul-Périllos, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, les quatre dernières étant représentées par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée).

Le syndicat a pour objet d'une part la gestion concertée et l'aménagement intégré de l'étang et des zones humides situées sur le périmètre du S.A.G.E. de l'étang de Salses-Leucate. Il assure d'autre part les démarches relatives au DOCOB Natura 2000 des sites Complexe lagunaire de Salses-Leucate.

Ses missions de gestion des espaces naturels sont complétées par une mission d'information et de sensibilisation de tous les publics aux richesses faunistiques et floristiques des milieux naturels sur le bassin versant de l'étang et aux activités traditionnelles qui s'y exercent. Cette dernière fonction est assurée en partie à travers l'animation de la Maison de l'étang de Salses-Leucate qui abrite les locaux du syndicat RIVAGE.

pour plus d'information sur le syndicat : <http://rivage-salses-leucate.org/>



PRÉFET DE L'AUDE

ARRETE INTERPREFECTORAL N° 2012044-0030

**Portant modification des statuts
du syndicat mixte « Rivage »**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Le Préfet des Pyrénées Orientales
Chevalier de la légion d'honneur,



VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°2004-11-3425 du 10 novembre 2004 portant création du syndicat intercommunal « R.I.V.A.G.E » ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°2007-11-0070 du 7 février 2007 relatif à la transformation du syndicat intercommunal « R.I.V.A.G.E » en syndicat mixte fermé et à la modification des statuts ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010361-0001 du 27 décembre 2010, du Préfet des Pyrénées-Orientales, autorisant la fusion de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et la communauté de communes Rivesaltais Agly ;

VU la délibération du comité syndical du 1^{er} avril 2011 ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée (20/10/2011) et les conseils municipaux des communes de CAVES (11/08/2011), FITOU (07/11/2011), LEUCATE (19/09/2011), TREILLES (06/09/2011) et SALSES LE CHATEAU (16/06/2011) approuvent les statuts du syndicat ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée requises par le code général des collectivités territoriales sont remplies ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Aude et du secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées Orientales

ARRETEMENT

ARTICLE 1 :

L'arrêté inter préfectoral n°2007-11-0070 du 7 février 2007 est modifié comme suit :

Article 1 : composition et dénomination

Il est créé entre les communes de Caves, Fitou, Leucate, Salses le Château et Treilles et la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée un syndicat mixte fermé qui prend la dénomination de R.I.V.A.G.E. (Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Etang de Salses-Leucate)

Article 2 : Objet

Le syndicat a pour objet d'une part la gestion concertée et l'aménagement intégré de l'étang et des zones humides situées sur le périmètre du S.A.G.E. de l'étang de Salses-Leucate. Il assure d'autre part les démarches relatives au DOCOB Natura 2000 des sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate.

Article 3 : Compétences et missions

I) COMPETENCES :

- 1- Animation et coordination des actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du contrat d'étang de l'étang de Salses-Leucate
- 2- Elaboration et Animation du Docob Natura 2000 des sites du Complexe lagunaire de Salses-Leucate
- 3- Gestion et aide à l'aménagement de l'étang et des zones humides
- 4- Organisation de la concertation relative à la gestion des activités sur l'étang, les zones humides et les bordures de l'étang.

II) MISSIONS :

➤ **Gestion des contrats d'étang :**

- élaboration de contrats d'étangs (programmes d'actions, montages financiers)
- mise en œuvre et suivi, mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord
- évaluation des actions

➤ **Assistance technique et administrative à la Commission Locale de l'Eau (CLE) :**

- révision du SAGE
- appui technique à la CLE pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE
- secrétariat de la CLE

➤ **Assistance technique et administrative au Comité de pilotage Natura 2000 (COFIL) :**

- finalisation et révision du DOCOB Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses-Leucate
- appui technique au Comité de Pilotage pour l'animation de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 et des démarches agro-environnementales liées
- secrétariat du COFIL

➤ **Organisation de la concertation :**

- dans le cadre du comité consultatif du syndicat et de toutes les opérations de gestion concertée concernées par le syndicat

➤ **Appui technique à maîtrise d'ouvrage, suivi des dossiers en cours :**

- assistance technique aux porteurs de projets liés aux compétences du syndicat
- suivi des dossiers relatifs à la gestion de l'eau, des zones humides, des espaces et espèces patrimoniaux et d'intérêt communautaire sur les périmètres d'actions concernés

➤ **Maîtrise d'ouvrage possible d'opérations concourant à l'objectif principal du syndicat**

➤ **Mise en place d'un observatoire du milieu :**

- Suivi des indicateurs de qualité du milieu
- Utilisation de ces données pour adapter les actions menées

➤ **Information, communication, sensibilisation :**

- auprès des habitants du périmètre, des scolaires
- sur les milieux, les activités, les actions du syndicat.

Article 4 : Champ territorial

Le territoire d'action du syndicat s'étend sur le périmètre des communes suivantes : Caves, Fitou, Leucate, Treilles, Le Barcarès, Saint Laurent de la Salanque, Saint Hippolyte et Opoul Périllos.

Le territoire d'action porte également sur le territoire du SAGE de l'étang de Salses Leucate et sur les périmètres des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de salses Leucate.

Article 5 : Siège

Le siège du syndicat est établi en mairie de Leucate.

Article 6 : Durée-Dissolution

Le syndicat est créé pour une durée illimitée. Il est ou peut être dissout selon les dispositions du C.G.C.T.

Article 7 : Adhésion-Retrait

L'adhésion ou le retrait d'une commune ou de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée est soumise aux modalités du C.G.C.T.

Article 8 : Budget

Le budget de fonctionnement comprend :

- en recettes :
- les subventions
- les revenus en échange de services rendus

- la part relative au fonctionnement des contributions financières des membres versées en totalité au cours du premier trimestre de chaque année. La contribution de chaque membre au syndicat est votée chaque année conformément aux clés de répartition suivantes :

1. Pour les communes de Leucate et la part de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée venant en substitution à la commune du Barcarès, la participation au budget syndical est fixe et arrêtée à 30 % pour chaque collectivité.
2. Pour la commune de Salses-le-Château et les parts de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée venant en substitution aux communes de St Hippolyte et St Laurent de la Salanque, la contribution totale s'élève à 35 % du budget syndical et les contributions sont calculées suivant la clé de répartition suivante :

Commune	Superficie en zone humide (étang, ha)	Population estivale	Potentiel fiscal (4 taxes)	Fréquence superficie zone humide	Fréquence population estivale	Fréquence potentiel fiscal
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Saint Hippolyte	1 116	2 260	537 604	41,56	15,26	12,09
Salses le Château	1 033	3 690	1 302 355	38,47	24,92	29,28
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Saint Laurent de la Salanque	536	8 860	2 608 315	19,96	59,82	58,64
TOTAL	2 685	14 810	4 448 274	100	100	100

Commune	Contribution calculée sur la surface de la zone humide (60%)	Contribution calculée sur la population estivale (20%)	Contribution calculée sur le potentiel fiscal (20%)	Répartition sur une base de 35 %
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Saint Hippolyte	24,94	3,05	2,42	10,64
Salses le Château	23,08	4,98	5,86	11,87
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée	11,98	11,97	11,73	12,49

pour Saint Laurent de la Salanque				
TOTAL	60	20	20	35

3. Pour les communes de Caves, Treilles, Fitou et la part de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée venant en substitution à la commune d'Opoul Périllos, la contribution totale s'élève à 5% du budget syndical et les contributions par commune sont calculées suivant la clé de répartition suivante :

Commune	Population permanente	Population estivale	Potentiel fiscal (4 taxes)	Fréquence population permanente	Fréquence population estivale	Fréquence potentiel fiscal
Treilles	163	333	95 341	9,10	9,15	12,63
Caves	357	607	137 648	19,93	16,68	18,24
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Opoul Périllos	595	900	162499	33,22	24,73	21,53
Fitou	676	1 800	359 351	37,74	49,45	47,61
TOTAL	1 791	3 640	754 839	100	100	100

Commune	Contribution calculée sur la population permanente (10%)	Contribution calculée sur la population estivale (30%)	Contribution calculée sur le potentiel fiscal (60%)	Répartition sur une base de 5%
Treilles	0,91	2,74	7,58	0,56
Caves	1,99	5,00	10,94	0,90
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Opoul Périllos	3,32	7,42	12,92	1,18
Fitou	3,77	14,84	28,56	2,36
TOTAL	10	30	60	5

- en dépenses :
- dépenses liées à la réalisation de la mission du syndicat : charges de personnel, réalisation de programmes d'action, participations à la réalisation d'actions par d'autres maîtres d'ouvrages
 - dépenses liées au fonctionnement du syndicat

La section d'investissement comprend :

- en recettes :

- la part relative à l'investissement des contributions financières des membres versées en totalité au cours du premier trimestre de chaque année.
- subventions
- en dépenses :
 - dépenses liées à la réalisation d'aménagements par le syndicat dans le cadre de son programme d'actions
 - participation à la réalisation d'aménagements par d'autres maîtres d'ouvrages

Article 9 : Administration

Comité syndical :

- Composition :

Le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres et le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée. Les conseils municipaux et le conseil communautaire élisent également des délégués suppléants appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

La représentation des délégués est établie suivant le tableau ci-dessous :

Commune	Nombre de délégués titulaires
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Le Barcarès	4
Leucate	4
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Saint Laurent de la Salanque	2
Salses le Château	2
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Saint Hippolyte	2
Fitou	1
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour Opoul Périllos	1
Caves	1
Treilles	1
TOTAL	18

- Fonctionnement :

Le comité syndical exerce toutes les fonctions prévues par le C.G.C.T.

Bureau :

Il comprend le président et 3 vice-présidents élus par le comité syndical.

Présidence :

Le président exerce les fonctions prévues au C.G.C.T.

Article 10 : Comité consultatif

Suivant la préconisation du S.A.G.E. de l'étang de Salses-Leucate, un comité consultatif est créé afin de permettre une participation de tous les usagers aux orientations du syndicat.

Le comité consultatif est réuni au moins une fois par an, sur invitation du Président, en séance plénière ou en formation restreinte pour émettre un avis face à des demandes exprimées par le comité syndical.

Le comité consultatif est composé comme suit :

- Comité Local des Pêches du Quartier de Port Vendres
- Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines – Commission Environnement
- Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate
- Prud'homie de St Laurent de la Salanque
- Prud'homie de Leucate
- Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées Orientales
- Fédération des Chasseurs de l'Aude
- Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales
- Fédération Départementale de Voile de l'Aude
- Fédération Départementale de Voile des Pyrénées Orientales
- Association Ecologie des Corbières du Carcassonnais et du Littoral Audois
- Association Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées Orientales
- Association des Anciens Marins Pêcheurs
- Ifremer
- Agence de l'Eau
- Conservatoire du Littoral
- DREAL
- Délégation de mer et au littoral pour l'Aude et les Pyrénées-Orientales
- MISE de l'Aude
- MISE des Pyrénées Orientales
- Mission Pêche et Cultures Marines de la région Languedoc-Roussillon
- Cépralmar
- SATESE de l'Aude
- SATESE des Pyrénées Orientales
- Services Techniques du Département de l'Aude
- Services Techniques du Département des Pyrénées Orientales
- Service Technique du SIVOM de Leucate – Le Barcarès

La composition de ce comité peut être étendue à d'autres organismes socio-professionnels compétents sur le territoire et qui en ont fait la demande au Président du syndicat. Le rajout d'un membre au Comité Consultatif intervient sur vote favorable de la majorité simple des membres du comité syndical.

Article 11 : Modification des statuts

Toute modification des statuts du syndicat est soumise aux dispositions du C.G.C.T.

Article 12 : Comptable

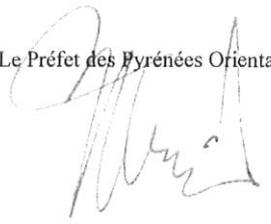
Le comptable du syndicat est le trésorier de Leucate

ARTICLE 2 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude et M. le Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, le président de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfecture de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Carcassonne, le 19 MARS 2012

Le Préfet des Pyrénées Orientales



René BIDAŁ

Le Préfet de l'Aude



Anne-Marie CHARVET

Cet arrêté a été modifié par l'arrêté interpréfectoral n ° MACIT-INTERCO-2018-186 du 25 juillet 2018 pour prendre en compte le changement de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée en Communauté Urbaine.

2.2 EVOLUTION DES STATUTS EN LIEN AVEC LA GEMAPI

La situation concernant la GEMAPI n'est toujours pas clarifiée sur le bassin versant fin 2021.

Les orientations budgétaires pour 2022 sont par conséquent établies sur la base de la poursuite des missions actuelles. Les éventuelles évolutions de la structure et les missions qui l'accompagneront seront prises en compte ultérieurement, le cas échéant dans le budget supplémentaire 2022 ou dans les budgets ultérieurs.

2.3 PERSONNEL

NOM	Prénom		Mission	Rémunération IB/IM	ETP
ROBERT	Julien	Contractuel en CDI	Chargé de mission Natura 2000	IM 521	100%
MAILHEAU	Marie	Contractuelle en CDI	Chargée de mission SAGE	IM 521	80 %
NOEL	Jean-Alexis	Contractuel en CDI	Chargé de mission Zones humides	IM 521	80 %
FONBONNE	Laurence	Fonctionnaire Ingénieur principal Échelon 3	Direction syndicat et animation du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate	IB/IM 713/591	100 %

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

3.1 CADRE GENERAL

Les orientations générales proposées pour le budget 2022 sont résumées ci-dessous en lien avec les Budgets réalisés sur les deux dernières années.

Evolutions budgétaires depuis les 3 dernières années

Comparaison du BP 2022 aux budgets prévisionnels des deux années précédentes

BP 2020			BP 2021			BP 2022		
dépenses			dépenses			dépenses		
fonctionnement	salaires et charges chargées de missions, élus, services paie et comptabilité	207 000	fonctionnement	salaires et charges chargées de missions, élus, services paie et comptabilité	210 000	fonctionnement	salaires et charges chargées de missions, élus, services paie et comptabilité	236 700
	frais divers	50 000		frais divers	52 900		frais divers	57 600
	projets (SGZH, CE3, Natura 2000, communication, observatoire étang, éducation environnement...)	101 024		projets (SGZH, CE3, Natura 2000, communication, observatoire étang, éducation environnement...)	89 725		projets (SGZH, CE3, Natura 2000, communication, observatoire étang, éducation environnement...)	83 850
	Sous-Total F	358 024		Sous-Total F	353 125		Sous-Total F	378 150
	TOTAL	386 024		TOTAL	380 625		TOTAL	411 150
investissement	équipement	7 000	investissement	équipement	2 000	investissement	équipement	2 000
	projets divers	4 500		projets divers	9 385		projets divers	14 800
	amortissement des subventions	16 500		amortissement des subventions	16 115		amortissement des subventions	16 200
	Sous-Total I	28 000		Sous-Total I	27 500		Sous-Total I	33 000
TOTAL			TOTAL			TOTAL		
386 024			380 625			411 150		
recettes			recettes			recettes		
fonctionnement	Europe	40 000	fonctionnement	Europe	55 050	fonctionnement	Europe	55 672
	Etat	20 000		Etat	32 950		Etat	32 398
	Agence de l'Eau	104 712		Agence de l'Eau	73 000		Agence de l'Eau	72 000
	Région Occitanie	9 000		Région Occitanie	9 500		Région Occitanie	29 500
	Département Aude	0		Département Aude	0		Département Aude	0
	Département PO	0		Département PO	0		Département PO	0
	Communes (dont amortissement)	153 828		Communes (dont amortissement)	153 431		Communes (dont amortissement)	153 480
	ASF	13 984		ASF	13 074		ASF	18 900
	Amortissement subventions	16 500		Amortissement subventions	16 120		Amortissement subventions	16 200
	Sous-Total F	358 024		Sous-Total F	353 125		Sous-Total F	378 150
investissement	Europe	0	investissement	Europe	0	investissement	Europe	0
	Etat	0		Etat	0		Etat	0
	Région Occitanie	0		Région Occitanie	0		Région Occitanie	0
	Départements	0		Départements	0		Départements	0
	Amortissements + FCTVA	28 000		Amortissements+ FCTVA	27 500		Amortissements+ FCTVA	33 000
Sous-Total I	25 000	Sous-Total I	27 500	Sous-Total I	33 000			
TOTAL			TOTAL			TOTAL		
386 024			380 625			411 150		

Comparaison du BP 2022 aux budgets supplémentaires des deux années précédentes

BS 2020			BS 2021			BP 2022		
dépenses			dépenses			dépenses		
fonctionnement	salaires et charges chargées de missions, élus, services paie et comptabilité	209 000	fonctionnement	salaires et charges chargées de missions, élus, services paie et comptabilité	237 000	fonctionnement	salaires et charges chargées de missions, élus, services paie et comptabilité	236 700
	frais divers	61 400		frais divers	62 100		frais divers	57 600
	projets (SGZH, CE3, Natura 2000, communication, observatoire étang, éducation environnement...)	194 900		projets (SGZH, CE3, Natura 2000, communication, observatoire étang, éducation environnement...)	141 693		projets (SGZH, CE3, Natura 2000, communication, observatoire étang, éducation environnement...)	83 850
	Sous-Total F	465 300		Sous-Total F	440 793		Sous-Total F	378 150
	investissement			investissement			investissement	
équipement	32 000	équipement	39 107	équipement	2 000			
projets divers	49 947	projets divers	31 880	projets divers	14 800			
amortissement des subventions	16 500	amortissement des subventions	16 120	amortissement des subventions	16 200			
Sous-Total I	98 447	Sous-Total I	87 107	Sous-Total I	33 000			
TOTAL	563 749	TOTAL	527 900	TOTAL	411 150			
recettes			recettes			recettes		
fonctionnement	Europe	71 312	fonctionnement	Europe	73 000	fonctionnement	Europe	55 672
	Etat	23 079		Etat	40 000		Etat	32 398
	Agence de l'Eau	114 214		Agence de l'Eau	73 000		Agence de l'Eau	72 000
	Région Occitanie	10 359		Région Occitanie	9 000		Région Occitanie	29 500
	Département Aude	0		Département Aude	0		Département Aude	0
	Département PO	0		Département PO	0		Département PO	0
	Communes (dont amortissement)	153 828		Communes (dont amortissement)	153 431		Communes (dont amortissement)	153 480
	ASF	13 984		ASF	13 074		ASF	18 900
	Amortissement subventions	16 500		Amortissement subventions	16 120		Amortissement subventions	16 200
	Excédents 2019	62 024		Excédents 2019	63 168			
	Sous-Total F	465 300		Sous-Total F	440 793		Sous-Total F	378 150
investissement	Europe	0	investissement	Europe	0	investissement	Europe	0
	Etat	0		Etat	0		Etat	0
	Région Occitanie	0		Région Occitanie	0		Région Occitanie	0
	Départements	0		Départements	0		Départements	0
	Amortissements + FCTVA	30 000		Amortissements+ FCTVA	31 000		Amortissements+ FCTVA	33 000
	Excédents 2019	68 447		Excédents 2019	56 107			
Sous-Total I	98 447	Sous-Total I	87 107	Sous-Total I	33 000			
TOTAL	563 749	TOTAL	527 900	TOTAL	411 150			

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel (206 700€) sont en augmentation par rapport à 2021 (180 000€) et à la moyenne des 5 dernières années (181 160€), ceci en raison de la prévision de l'ouverture du poste EEDD. Jean-Alexis NOEL et Marie MAILHEAU restent à 80 % de temps de travail. Dans la mesure où il n'y a pas d'information à ce jour concernant l'évolution du point pour les fonctionnaires, le parti est pris de conserver ce volet à l'identique > les éventuelles modifications seront apportées si besoin au BS 2022. Ce volet inclut l'accueil d'un stagiaire dans le cadre de Natura 2000.

La légère augmentation des frais divers (assurances, déplacements, fournitures, téléphonie, photocopies, affranchissement publications,...) par rapport à 2022 est liée principalement à une augmentation des amortissements mais aussi à l'intégration des dépenses (déplacements etc.) qui seraient liées au poste EEDD le cas échéant. On reste néanmoins globalement dans les mêmes fourchettes que les années précédentes.

Une part importante du budget de fonctionnement est consacrée aux projets identifiés dans les différents documents de gestion (Docob, SAGE, SGZH) :

- Provisions pour la mise en œuvre de travaux suite à la validation des plans de gestion sur les zones humides
- Poursuite de la mise en œuvre du projet Plan relance sur les sites des Dosses
- Poursuite des travaux engagés dans le cadre de la convention liant RIVAGE à ASF
- Poursuite des travaux de gestion des espèces envahissantes (faune et flore)
- Suivis divers sur les espèces et les milieux dans le cadre de la démarche Natura 2000 et dans le cadre de la mise en œuvre des Plan de Gestion zones humides : suivis chiroptères sur les deux sites Natura 2000, suivi batraciens sur le mare d'Opoul (SGZH), analyses de la qualité de l'eau et du sédiment dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat lagunaire (N2000) et dans le cadre du suivi de la mare d'Opoul (SGZH)
- Communication/Sensibilisation/Education à l'environnement

INVESTISSEMENT

Pas de modification notable depuis les dernières années. Les compétences et les missions de RIVAGE amènent le syndicat à faire très peu de dépenses d'investissement qui en 2022 se résumeront à divers équipements à la l'exécution du plan d'amortissement des subventions débuté en 2019 (2019-2028).

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Les subventions intégrées dans les recettes correspondent aux subventions pour lesquelles l'attribution est justifiée par arrêté ou convention.

Agence de l'Eau : Les subventions de l'Agence de l'Eau inscrites sur le budget 2022 correspondent à celles attribuées pour le programme d'actions 2021.

UE : paiement des subventions du poste de Julien ROBERT (avril 2021 à décembre 2021) qui interviendront avant fin 2022

Etat : paiement des subventions du poste de Julien ROBERT (avril 2021 à décembre 2021) qui interviendront avant fin 2022

Région : subventions sur programme d'action et poste SGZH ; paiement du solde 2021 (cette somme est plus importante que les années précédents car aucun acompte n'avait été demandé et des subventions sur le poste SGZH ont été acquises pour la première fois en 2021

Les cotisations des communes restent stables.

Amortissement des subventions : Plan d'amortissement en cours sur une situation mise à jour par la trésorière payeur actuelle mais qui concerne des dépenses datant de 2011/ 2012. Vues les écritures qui avaient été faites pour les recettes liées aux premières années de lutte contre les ragondins, il aurait fallu amortir ces recettes. Ce type d'amortissement crée des dépenses en section investissement et des recettes en fonctionnement. Un plan d'amortissement sur 10 ans a été validé par RIVAGE en 2019. >> Ces amortissements des subventions génèrent une recette de fonctionnement de 16 200 €.

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent d'une part des amortissements et d'autre part du FCVTA.

3.2 FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charge à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général (115 250€) sont stables par rapport à 2021 (116 325€) et en légère augmentation par rapport à la moyenne des cinq dernières années (+8,2 %). La programmation de projets en 2022 (87 650 €) est comparable par rapport à 2021 (89 725 €). Elle est partiellement rendue possible par le plan d'amortissement des subventions qui génère des recettes en fonctionnement couvertes par des dépenses d'investissement.

Pour 2022 la part de ces projets consacrés aux travaux en milieu naturels est de 48 %, la part liée aux études est de 39% (avec notamment pour le site Natura 2000 les études sur l'état des populations de chiroptères et l'évaluation de l'état de conservation de la lagune) et enfin la part liée à l'EEDD et la sensibilisation qui est de 13 %. Ces pourcentages sont comparables à 2021.

Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel (206 700€) sont en augmentation par rapport à 2021 (180 000€) et à la moyenne des 5 dernières années (181 160€) en raison de la prévision de l'ouverture du poste EEDD est également prévu l'accueil d'un stagiaire en 2022.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les indemnités des élus (31 000 €) ne varient pas par rapport à la période 2017-2021.

Charge financière (chapitre 066)

Le syndicat RIVAGE n'a pas de charges financières, car pas d'emprunt ni de ligne de trésorerie en cours.

Recettes

Dotations et participations (chapitre 074)

Les recettes intégrées dans ce chapitre correspondent aux dotations des membres de RIVAGE et aux subventions déjà accordées (arrêté ou convention signé).

- Communes et EPCI : les cotisations des communes et EPCI au syndicat RIVAGE n'évoluent pas de façon significative (+0.03 % par rapport à 2021).

Le tableau des participations prévisionnelles par commune et leur évolution depuis 2019 est présenté ci-dessous

	2022	2021	2020	2019
Le Barcarès (PMMCU*)	46 044,00	46 029,30	46 148,40	46 026,68
Leucate	46 044,00	46 029,30	46 148,40	46 026,68
St Hippolyte (PMMCU*)	16 330,27	16 325,06	16 367,30	16 324,13
Salses-le-Château	18 218,08	18 212,26	18 259,38	18 211,22
St Laurent (PMMCU*)	19 169,65	19 163,53	19 213,12	19 162,44
Treilles	859,49	859,21	861,44	859,16
Caves	1 381,32	1 380,88	1 384,45	1 380,80
Opoul-Périllos (PMMCU*)	1 811,06	1 810,49	1 815,17	1 810,38
Fitou	3 622,13	3 620,97	3 630,34	3 620,77
TOTAL	153 480,00	153 431,00	153 828,00	153 422,26

*La communauté Urbaine Perpignan Méditerranée métropole est en représentation/substitution de ses communes membres. La cotisation est appelée auprès de PMMCU.

- Agence de l'Eau : cofinancement de l'animation du SAGE, de la Stratégie de gestion des zones humides et de l'animation territoriale btenués sur le programme d'action 2021. Il n'y a pas de recettes prévues de la part de l'Agence de l'Eau sur les postes de chargés de mission pour 2022. Le cas échéant les acomptes 2022 pourraient être intégrés au BS 2022.
- Etat et Union européenne : cofinancement de l'animation des DOCOB Natura 2000.
- ASF : financement à 100 % de la mesure compensatoire en faveur de l'Agrion de mercure
- Région Occitanie : Cofinancement du programme d'action 2022 dont l'animation de la SGZH. Le cas échéant l'acompte 2022 pourrait être intégré au BS 2022.

3.3 INVESTISSEMENT

Dépenses

Dans le budget 2022 il n'y aurait pas de modification notable par rapport à 2021. Les opérations prévues en 2022 concerneraient uniquement les équipements de RIVAGE et de la Maison de l'étang. Il faut également noter l'exécution du plan d'amortissement des subventions débuté en 2019.

Recettes

Les recettes d'investissement proviendraient de l'amortissement, de l'FCTVA et des subventions liées au projet d'aménagement de la Maison de l'étang.

4. PERSPECTIVES

4.1 DANS LE CADRE DES STATUTS ACTUELS

Le troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate a pris fin en 2020, et l'Agence de l'Eau a refusé l'engagement vers un nouveau contrat ou accord cadre, conditionnant cette opération à la fusion avec le SMBVA ce qui est loins d'être réalsé car techniquement proche de l'impossible et politiquement pas souhaité.

Toutes les opérations programmées dans le troisième contrat d'étang ne sont cependant pas achevées et certaines opérations en maitrise d'ouvrage RIVAGE doivent se poursuivre de même qu'un suivi des opérations à maitrise d'ouvrage autre que RIVAGE doit être opéré.

De façon statutaire, RIVAGE doit poursuivre ses missions actuelles d'animation du SAGE, de la Stratégie de Gestion des zones humides, des Docob Natura 2000 sur son territoire et le cas échéant de nouveaux PAEC.

Ces opérations ont été intégrées dans le **plan pluriannuel prévisionnel de fonctionnement de RIVAGE** résumé ci-dessous. Hormis ces éléments le plan est basé sur une évolution modérée des frais de personnel et des frais de fonctionnement de RIVAGE.

Attention : Dans la mesure où la situation par rapport à la GEMAPI n'est pas stabilisée, ce plan ne prend pas en compte les modifications de structure (fusion avec le syndicat de l'Agly) ou les travaux qui pourraient être réalsés dans le cadre de l'exercice des compétences GEMA par conventionnement

avec les entités gemapiennes sur le bassin versant. Il devra être révisé dès que la situation par rapport à la GEMAPI est stabilisée.

Plan pluriannuel de fonctionnement

		2021 *	2022 *	2023	2024	2025
dépenses	salaires et charges	220 000	224 000	224 000	228 000	228 000
	frais divers de fonctionnement	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
	projets (Travaux de gestion, suivis habitats et espèces, communication/sensibilisation...)	92 100	100 000	73 150	100 650	97 650
recettes						
recettes	Europe	51 156	48 321	42 336	44 541	40 446
	Etat	30 044	53 281	24 864	26 159	23 754
	Agence de l'Eau	85 300	97 245	95 145	107 045	111 245
	Région Occitanie	20 470	25 590	25 590	25 590	25 590
	Communes	161 130	137 953	147 605	163 705	163 005
	ASF	17 000	14 610	14 610	14 610	14 610
	CEN	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Budget global de fonctionnement		367 100	379 000	352 150	383 650	380 650

* estimation avant établissement du budget prévisionnel

Le plan pluriannuel de fonctionnement présenté ici (détail technique en annexe) est une hypothèse de travail qui ne tient pas compte des éventuelles modifications statutaires et de missions en lien avec la GEMAPI. Les budgets primitifs successifs sont ajustés pour tenir compte des nouveaux projets ayant émergé, des évolutions relatives au personnel etc. Les montants des cotisations communales affichées dans ce prévisionnel sont purement indicatives ; une constance ou légère augmentation sera recherchée dans le temps.

Plan pluriannuel d'investissement

		2021	2022	2023	2024	2025
dépenses	équipements	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	projets	7 500	14 500	14 500	14 500	14 500
	amortissement des subventions selon plan 2019-2028	16 500	16 500	16 500	16 500	16 500
recettes						
recettes	Europe	-	-	-	-	-
	Etat	-	-	-	-	-
	Agence de l'Eau	-	-	-	-	-
	Région Occitanie	-	-	-	-	-
	Département Aude	-	-	-	-	-
	Département PO	-	-	-	-	-
	Communes	-	-	-	-	-
Amortissement et FCTVA	26 000	33 000	33 000	33 000	33 000	
Budget global d'investissement		26 000	33 000	33 000	33 000	33 000

Les compétences et les missions de RIVAGE amènent le syndicat à faire de dépenses d'investissement très modestes expliquant de plan d'investissement réduit à son minimum en lien avec les amortissements.

4.2 EN CAS DE MODIFICATION STATUTAIRE

La Loi NOTRé du 7 août 2015 a affecté les compétences GEMAPI au bloc communal depuis le 1er janvier 2018. Les EPCI décident par conséquent de l'organisation de la GEMAPI sur leur territoire (et non les syndicats de bassin). Les syndicats de bassin ne sont qu'une des options possibles pour l'exercice de ces compétences (si transfert ou délégation des EPCI vers les syndicats de bassin). Aujourd'hui la situation sur le bassin versant de Salses-Leucate - et sur laquelle RIVAGE n'a pas le pouvoir de décision - est la suivante : Il y a trois structures gemapiennes (effectives ou sur le point de l'être) sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate :

- le SMBVA pour les communes de Le Barcarès, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque et Opoul-Périllos
- la CCCSM pour la commune de Salses-le-Château
- le SIAHCM pour les communes de Fitou, Leucate, Caves et Treilles en cours de fusion avec le syndicat de la Berre et du Rieu. Selon le découpage du périmètre de ce nouveau syndicat fusionné l'interlocuteur GEMAPI sur cette zone sera le syndicat fusionné (si limites du syndicat = limites départementales) ou le GN en direct (si le redécoupage se fait selon le bassin versant lors de la fusion SIAH+BR).

Suivant les évolutions statutaires qui seront concédées à RIVAGE des évolutions budgétaires importantes mais qui sont difficiles à estimer à l'heure actuelle sont à prévoir.

5. STRUCTURATION DE LA DETTE

Sans objet ; la structure n'est pas endettée à ce jour.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID : 011-251101705-20211119-RIVAGE_013_2021-DE

6. ANNEXE

Perspectives pluriannuelles d'action dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, du DOCOB Natura 2000 et de la SGZH

Plan d'action et de financement 2021-2025

nature dépenses	Action	Année de réalisation	Descriptif et Coût estimatif	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
projets	Suivre l'état de conservation des macrophytes dans l'étang de Salses-Leucate	2021-2025	(1) Suivi simplifié macrophytes (2 campagnes/an) : 8000 € pour mémoire (par campagne: 800 € ; temps homme RIVAGE MM : 1j ; temps homme DREAL : 2x1j) (2) Suivi des zones à enjeu dans l'étang de Salses-Leucate (1 campagne/an ; 3600 € /an > Total études : 18000 € Suivi prestataire : 2300 € pour mémoire (400€ / an, temps homme RIVAGE MM, 2j/an) (3) Valorisation des données acquises : 2300 € pour mémoire (400 € /an, 2j/an, temps homme RIVAGE)	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
projets	Mettre à jour la cartographie des herbiers dans l'étang de Salses-Leucate	2023	sur la base de la méthodologie développées par Isea, mutualisé et porté par le pôle relais		0			
projets	Finaliser la mise à jour des données écologiques des DOCOBs _avifaune	2021-2022	Mise à jour des connaissances sur l'avifaune (dernier volet) et cartographie des habitats d'espèce	18 300				
projets	Finaliser la mise à jour des données écologiques des DOCOBs _état de conservation	2022	Evaluer l'état de conservation de l'habitat lagunaire		6 000			
projets	Finaliser la mise à jour des données écologiques des DOCOBs- chiroptères	2022	Suivis des chiroptères sur le site Natura 2000 (El communal)		5 000			
projets	Coordonner et animer un Projet Agro-environnemental et les actions visant la biodiversité en lien avec les acteurs agricoles (PSE, ADV, etc.)	2022-2025	Elaborer, coordonner et animer un projet agro-environnemental : 11 000 € (2022 : 40j puis 2023 à 2025 : 25j/an) Suivre les PSE de la C3SM : 5000 € pour mémoire (100€ / an, temps homme RIVAGE JR, 5j/an) Mise en œuvre des actions en faveur de la biodiv avec ADV : 5000 € pour mémoire (100€ / an, temps homme RIVAGE JR, 5j/an)		8 000	5 000	5 000	5 000
projets	Mettre en œuvre le Plan de Gestion des sagnes d'Opoul	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance : 3000 € <u>Elaboration de projet/Suivi de projet</u> Suivi de mise en œuvre : 10 000 € (temps homme RIVAGE JAN ; 10j/an sur 5 ans)					3 000
projets	Mettre en œuvre le plan de gestion de la Sagnette à Saint Hippolyte	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance : 5000 € <u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre des suivis et coordination du projet : 5 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JR : 5j/an sur 5 ans)				5 000	
projets	Mettre en œuvre le plan de gestion de la Soulsoure	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance : 3000 € + suivi complémentaire oiseaux en 2021 <u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre des suivis et coordination du projet : 5 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JR : 5j/an sur 5 ans)			3 000		
projets	Mettre en œuvre le plan de gestion "Mare d'Opoul "	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance dans le cadre du suivi de remplissage de la mare/bypass STEP : 6000 € <u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre des suivis et coordination du projet : 5 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JAN : 5j/an sur 5 ans)		6 000			
projets	Mettre en œuvre le plan de gestion de la dépression de Ventenac	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance : 3000 € <u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre des suivis et coordination du projet : 2 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JAN : 2j/an sur 5 ans)					3 000
projets	Mettre en œuvre la gestion des îlots de la Coudalère	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance : 3000 € <u>Mise en œuvre balisage</u> Forfait : 1000 € <u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre des suivis et coordination du projet : 2 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JAN : 2j/an sur 5 ans)		1 000		3 000	
projets	Mettre en œuvre pour le compte du CEN les mesures compensatoires liées au éoliennes OffShore	2021-2025	Suivis de la mise en place des radeaux sur les sèches de St Laurent et le grau des conchyliculteurs à Leucate : 10000 € (temps homme RIVAGE JR : 5j/an sur 5 ans)		2 000	2 000	2 000	2 000
projets	Mise en œuvre de la mesure compensatoire ASF sur Salses le Château	2021-2025	<u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre du plan de gestion: 10 000 € (temps homme RIVAGE JR : 5j/an sur 5 ans) <u>Travaux en faveur de l'Agrion de mesure</u> Forfait : 73050 € selon plan de financement dans avenant convention	13 000	18 900	11 050	16 550	13 550
projets	Mise en œuvre de la gestion des parcelles communales à proximité des parcelles ASF	2021-2025	<u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre de la gestion en collaboration avec CEN : 10 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JR : 5j/an sur 5 ans) <u>Travaux en faveur des habitats et espèces :</u> Forfait travaux : 12000 € (3000€/an à partir de 2022)		3 000	3 000	3 000	3 000

nature dépenses	Action	Année de réalisation	Descriptif et Coût estimatif	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
projets	Mise en oeuvre le DOCOB du Fort de Salses	2021-2025	<u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre de la gestion : 30 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JR : 30j/an sur 5 ans) <u>Suivis chiroptères et opération de sensibilisation :</u> Forfait : 6000 €/an)	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
projets	Mettre en œuvre le plan de gestion des mares de Port Leucate	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance : 3000 € <u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre des suivis et coordination du projet : 2 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JAN : 2J/an sur 5 ans)			3 000		
projets	Mettre en œuvre la gestion des abords du terrain militaire	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance : 3000 € <u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre des suivis et coordination du projet : 6 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JR : 10j en 2021 puis 5j/an sur 4ans) <u>Mise en oeuvre Plan de gestion/Travaux divers</u> Forfait fréquentation et EE : 6000 € (chantier REV)		3 000		3 000	
projets	Élaborer puis mettre en œuvre le plan de gestion du Communal à Saint-Hippolyte	2021-2025	<u>Connaissances complémentaires</u> Forfait connaissance : 5000 € <u>Suivi de projet</u> Mise en œuvre des suivis et coordination du projet : 17 000 € pour mémoire (temps homme RIVAGE JAN et JR : 17 j/an sur 5 ans) <u>Mise en oeuvre Plan de gestion/Travaux divers</u> Forfait travaux divers : 10000 €		2 000	3 000	5 000	5 000
projets	Mettre en œuvre le projet de renaturation des Dosses (Plan de relance)	2021-2023	<u>Etudes préalables :</u> faune/flore et étude hydro : 33 333 € HT <u>travaux de renaturation du site des Dosses :</u> Forfait travaux divers : 28 921 € HT	52 254	10 000			
projets	Établir puis mettre en œuvre le Plan de Gestion des Dosses	2021-2023	<u>Etudes préalables/Connaissances complémentaires</u> dans le cadre du projet plan de relance <u>Elaboration de projet/Suivi de projet</u> Elaboration du PDG : 6000 € (temps homme RIVAGE JAN ; 30 j) <u>Mise en oeuvre Plan de gestion/ Travaux</u> Travaux : forfait annuel de travaux complémentaire à ceux effectués par PMM (ex chantier bénévole, panneaux etc)			3 000	3 000	3 000
projets	Établir puis mettre en œuvre le Plan de Gestion des Grandes Sagnes	2024-2025	<u>Etudes préalables/Connaissances complémentaires</u> I.1 Etude faune/flore : 20000€ I.2 Prestations pour études dont étude hydro : 20000 € <u>Elaboration de projet/Suivi de projet</u> Elaboration du PDG : 12000 € (temps homme RIVAGE JAN ; 60 j) Suivi du projet suite à PDG : à définir <u>Mise en oeuvre Plan de gestion/ Travaux</u> III. Travaux : à définir				20 000	20 000
projets	Lutter contre les espèces envahissantes sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate	2021-2025	1 - Sensibilisation : pour mémoire cf. FA IIB1, IIB2, IVA3 et IVA4 2 - Diagnostic : IUT tous les 3 ans 3 - Lutte : 140 000 € (Ragondins : 20 000 €/an ; Diverses espèces végétales : 2 000 €/an)	20 000	22 000	22 000	22 000	22 000
projets	Engager des actions pour lutter contre les dépôts de déchets et les décharges sauvages en zones humides (identification, enlèvement, sensibilisation)	2021-2025	1- Sensibilisation : pour mémoire 2 - Diagnostic : IUT tous les 3 ans 3 - Enlèvement déchets "diffus" : à définir selon nature des opérations					
projets	Engager des travaux de gestion des habitats, milieux aquatiques ou en faveur des espèces	2021-2025	Mise en oeuvre Plan de gestion/ Travaux forfait travaux : 5000 € / en 2023 et 2025			5 000		5 000
projets	Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation	2021-2025	<u>Edition de supports</u> Forfait : 1000 € / an <u>Intervention d'associations partenaires</u> Forfait : 2500 €/an	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
postes	Animer le projet de territoire et les démarches contractuelles sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate	2021-2025	Direction et Animation contrat : 67 000 € /an	67 000	68 000	68 000	69 000	69 000
postes	Animer le SAGE de l'étang de Salses-Leucate	2021-2025	Animation SAGE : 50 000€ /an	50 000	51 000	51 000	52 000	52 000
postes	Animer la Stratégie de gestion des zones humides sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate	2021-2025	Animation SGZH: 50 000 € /an	50 000	51 000	51 000	52 000	52 000
postes	Animer le Docob Natura 2000 du Complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate	2021-2025	Animation DOCOB Natura 2000 : 50 000€ /an	50 000	51 000	51 000	52 000	52 000
postes	Animation de la démarche EEDD	2022-2025	Animer la stratégie EEDD de RIVAGE : 30 000€/an > si attribution de subvention					
postes	Accueil d'un stagiaire	2021-2025	Accueil d'un stagiaire sur les différentes missions de RIVAGE	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
frais	Frais de structure et amortissements 55000€/an	2021-2025	en moyenne : 55000 €/an	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000

Plan de cofinancement 2021-2025

Action	Montant total prévu 2021-2025	MO % Autofin	Maître d'ouvrage 1 € Autofin	EU % Cofinancement	EU € Cofinancement	Etat % cofinancement	Etat € cofinancement	Agence Eau % Cofinancement	Agence Eau € Cofinancement	Région % Cofinancement	Région € Cofinancement	CEN Occitanie % Cofinancement	CEN Occitanie € Cofinancement	ASF % Cofinancement	ASF € Cofinancement	Autres % Cofinancement	Autres € Cofinancement
Suivre l'état de conservation des macrophytes dans l'étang de Salses-Leucate	18 000	100	18 000		-		-		-		-		-		-		-
Mettre à jour la cartographie des herbiers dans l'étang de Salses-Leucate	0	-	-	63	-	37	-		-		-		-		-		-
Finaliser la mise à jour des données écologiques des DOCOBs	18 300	-	-	63	11 529	37	6 771		-		-		-		-		-
Finaliser la mise à jour des données écologiques des DOCOBs	6 000	-	-	63	3 780	37	2 220		-		-		-		-		-
Finaliser la mise à jour des données écologiques des DOCOBs	5 000	-	-	63	3 150	37	1 850		-		-		-		-		-
Coordonner et animer un Projet Agro-environnemental et les actions visant la biodiversité en lien avec les acteurs agricoles (PSE, ADV, etc.)	23 000	20	4 600	50	11 592	30	6 808		-		-		-		-		-
Mettre en œuvre le Plan de Gestion des sagnes d'Opoul	3 000	30	900		-		-	70	2 100		-		-		-		-
Mettre en œuvre le plan de gestion de la Sagnette à Saint Hippolyte	5 000	-	-	63	3 150	37	1 850		-		-		-		-		-
Mettre en œuvre le plan de gestion de la Soulsoure	3 000	-	-	63	1 890	37	1 110		-		-		-		-		-
Mettre en œuvre le plan de gestion "Mare d'Opoul"	6 000	30	1 800		-		-	70	4 200		-		-		-		-
Mettre en œuvre le plan de gestion de la dépression de Ventenac	3 000	30	900		-		-	70	2 100		-		-		-		-
Mettre en œuvre la gestion des flots de la Coudalère	4 000	100	4 000		-		-		-		-		-		-		-
Mettre en œuvre pour le compte du CEN les mesures compensatoires liées au éoliennes OffShore	8 000	-	-		-		-		-		-	100	8 000		-		-
Mise en œuvre de la mesure compensatoire ASF sur Salses le Château	73 050													100	73 050	100	-
Mise en œuvre de la gestion des parcelles communales à proximité des parcelles ASF	12 000	20	2 400	50	6 048	30	3 552		-		-		-		-		-

Action	Montant total prévu 2021-2025	MO % Autofin	Maître d'ouvrage 1 € Autofin	EU % Cofinancement	EU € Cofinancement	Etat % cofinancement	Etat € cofinancement	Agence Eau % Cofinancement	Agence Eau € Cofinancement	Région % Cofinancement	Région € Cofinancement	CEN Occitanie % Cofinancement	CEN Occitanie € Cofinancement	ASF % Cofinancement	ASF € Cofinancement	ASF % Cofinancement	ASF € Cofinancement
Mise en œuvre le DCOB du Fort de Salses	30 000			63	18 900	37	11 100										
Mettre en œuvre le plan de gestion des mares de Port Leucate	3 000	30	900	-	-	-	-	70	2 100	-	-	-	-	-	-	-	-
Mettre en œuvre la gestion des abords du terrain militaire	6 000	100	3 000	63	1 890	37	1 110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Élaborer puis mettre en œuvre le plan de gestion du Communal à Saint-Hippolyte	15 000	30	4 500	-	-	-	-	70	10 500	-	-	-	-	-	-	-	-
Mettre en œuvre le projet de renaturation des Dosses (Plan de relance)	62 254	20	12 451	-	-	80	49 803	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établir puis mettre en œuvre le Plan de Gestion des Dosses	9 000	100	9 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établir puis mettre en œuvre le Plan de Gestion des Grandes Sagnes	40 000	30	12 000	-	-	-	-	70	28 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Lutter contre les espèces envahissantes sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate	108 000	100	108 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engager des actions pour lutter contre les dépôts de déchets et les décharges sauvages en zones humides (identification, enlèvement, sensibilisation)	0	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engager des travaux de gestion des habitats, limieux aquatiques ou en faveur des espèces	10 000	100	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation	17 500	100	17 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animer le projet de territoire et les démarches contractuelles sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate	341 000	35	119 350	-	-	-	-	50	170 500	15	51 150	-	-	-	-	-	-
Animer le SAGE de l'étang de Salses-Leucate	256 000	30	76 800	-	-	-	-	50	128 000	20	51 200	-	-	-	-	-	-
Animer la Stratégie de gestion des zones humides sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate	256 000	30	76 800	-	-	-	-	60	153 600	10	25 600	-	-	-	-	-	-
Animer le Docoob Natura 2000 du Complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate	256 000	-	-	63	161 280	37	94 720	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animer la stratégie EEDD de RIVAGE		30	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	-	-	-	20	-
Accueil d'un stagiaire	15 000	100	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de structure et amortissements 55000€ /an	275 000	100	275 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-